

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des réglementations et de la vie citoyenne
Section élections**

**ARRÊTÉ FIXANT L'ÉTAT DES CANDIDATURES INDIVIDUELLES AUX ÉLECTIONS
MUNICIPALES PARTIELLES DE LA COMMUNE DE GÂVRES
DES 21 ET 28 JANVIER 2024**

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE LORIENT

VU le code électoral et notamment les articles L. 255-4 et suivants ;

VU les instructions ministérielles (INTA2000661J et INTA2000662J) du 16 janvier 2020 ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2023 portant convocation des électeurs et organisation des élections municipales partielles complémentaires de Gâvres les 21 et 28 janvier 2024 ;

SUR proposition de M. le directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Morbihan ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour les élections municipales partielles complémentaires de Gâvres des 21 et 28 janvier 2024, à l'effet d'élire 3 conseillers municipaux, les candidats régulièrement enregistrés pour les 1^{er} et 2nd tours sont :

- n° 1 – M. ROHLAND Thilo
- n° 2 – Mme TODISCO Julie
- n° 3 – Mme GOURMELON Charlotte
- n° 4 – Mme LE CLEGUEREC Gwénaëlle
- n° 5 – M. LE NEILLON Jean-Claude
- n° 6 – M. DANIC Guy

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie.

Un exemplaire sera, par ailleurs, affiché dans chaque bureau de vote et déposé sur la table de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Entreront seuls en compte, lors du dépouillement du scrutin, les bulletins des candidats déclarés.

Article 3 : M. le sous-préfet de l'arrondissement de Lorient et M. le 1^{er} adjoint au maire de Gâvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lorient, le 5 JAN. 2024
Le sous-préfet de l'arrondissement
de Lorient,

Baptiste ROLLAND